L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 17 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Delbon) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux désespérés par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classes. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

50 PONIES du Texas, 14 à 15 mains, dompités et non dompités, au Mechanics' & Traders' Exchange, coin Washington et Berouna. mai 17—1 sem

UNE machine à vapeur portative avec bouilloire, de la force de 15 chevaux, montée sur roues, presque neuve, n'ayant servi que 15 jours; plus 2 pompes à vapeur de Hoadl, Sim e de Co. ayant une décharge de 8 pouces, avec coudes et longueurs de tuyaux extra. G. A. Lanaux, 71 et 73 rue Decatur. 14 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank D. Coffroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 80,190—Division ——. Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Frank D. Coffroth, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu n'en serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17mai—17 21 25 Greffier.

Succession de Zachary Taylor Heap

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 79 872—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McG. Heap, administrateur de cette succession, n'en serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 mai—17 21 25 Greffier.

Succession de Victorre Tio, veuve de Dorcentant Brunetté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,985.— Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victorre Elizabeth Brastié, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 mai—17 21 25 Greffier.

Succession de Patrick McGrath et femme et d'Edward McGrath.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 20 073—Division B.—Attendu que Norah McGrath a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la susdite succession; ce sera par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles les lettres ne seraient pas délivrées à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 mai—9 11 17 Greffier.

Succession du Dr J. S. Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,628—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Angustus Wilcox, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 mai—8 11 17 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de la District pour la Paroisse d'Orléans. R Hartman vs ses créanciers.—No 29,825—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de R. Hartman soit tenue devant F. Kirchner, notaire de cette ville, commençant le 10 juin 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les absents et prendre cette cette affaire, et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mai—8 11 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la résidence No 220 rue Première, coin Colisée.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Bourse.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, il sera vendu à l'encan :

Les deux tiers indivis d'action, titres et intérêts d'un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, comprenant une maison située dans le Quatrième district de cette ville, connu sactionnement comme ville de Lafayette et en grande dans le Premier District de la dite ville, borné par les rues Colisée, anciennement Plaquemine, entre Chestnut, Prytanée et Deuxième qui est désigné comme les numéros 220 et 222, sur un plan original du dit Faubourg Livaudais, la dite portion de terre est désignée par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé par devant Jos. Lafitte, notaire de cette ville, le 26 février 1841 et mesurant au pied américain 127 pieds 9 pouces de face à la rue Première sur 250 pieds de profondeur sur la rue Colisée, anciennement Plaquemine, entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Deuxième sur une ligne de 127 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en une confortable résidence en bois avec deux étages et mansarde, grand corridor, vaste salon, salle à manger et cuisine, avec grande galerie, quatre chambres à bain, cuisine etc. Le terrain est très vaste; plein de magnifiques plantes de toile arborescent, de grands chênes; le voisinage aristocratique, attrayant et près du chemin urbain, écoles, églises, etc.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. B. Trist, notaire.
20avril—30 mai 3 10 17 24 31

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nile-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, la délicatesse du touché et d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, commiere de fer, équilibre parfait, sensibilité de l'accord. Ces pianos, est vraiment un valeur et une parité de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottagère à l'encan, No 84 rue Polymnie, entre Carondelet et Baronne, et No 426 rue St-André.

Succession de Michael L. O'Connell.

No 29,982.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau : No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 juin 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 14 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une résidence, cottage de choix, No 84 rue Polymnie, dans le premier district de cette ville dans l'îlot bornés par les rues Polymnie, Chemin Félicité, Carondelet et Baronne. Le terrain est composé de deux lots, désignés comme Nos 7 et 8, se touchant et mesurant sur une 84 pieds 4 pouces de face à la rue Polymnie, 54 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Chemin Félicité, 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet et 103 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Baronne.

Ensemble avec et comprenant un morceau de terre désigné par la lettre K formant toute la façade du dit carré rue Félicité et mesurant 263 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur; et 1 pied 2 pouces et 1 ligne de façade rue Carondelet. Cette propriété constitue une entrayante et confortable demeure dans un très agréable quartier contigue et avoisinant les maisons de résidence de MM. Gensales, Schwartz et Kauzler.

2° Le cottage double, en bois, Nos 426 et 428 1/2 rue St-André, dans le Quatrième district de cette ville, dans le carré d'îlot borné par les rues St-André, Dryades Josephine et Lesseps. Le terrain est désigné par les Nos 6 et mesurant 32 pieds de façade rue St-André sur 80 pieds 1 pouce de profondeur, entre ligne parallèles, et formant l'angle des rues St-André et Lesseps; ensemble les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances, et les droits de passage et de servitude.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés pour cette année, 1890, et déposer 10 pour cent du prix de leurs enchères au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John G. Eustis, notaire.
17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vache, mulets, camions, charrettes, etc.

Succession de John Connolly.

No 29,931.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 19 mai 1890, à midi, au local sera des rues St Joseph et Front, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 25 avril 1890, en ladite affaire de la succession de Geo Weints et d'Anna Huber, son épouse; Dossier 29,595, il sera vendu à l'encan :

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant étiné dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Girod, Carondelet, Sauvage et Claiborne, désigné comme le terrain No 191 sur un plan de B. F. Nichols architecte, en date du 27 juin 1853, et déposé en l'Etude de F. O. Stirling, Marcias notaire, d'après le plan No 204. Le dit terrain mesure 25 pieds 6 pouces de façade rue Girod sur une pr. fondeur entre lignes parallèles, de 102 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie maison de résidence en bois à un étage, avec mansarde, cuvre-feu en ardoise, et une bâtisse en bois à l'arrière, cour pavée, bonne citerne, etc., et portant le No 206 rue Girod.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en des billets garantis par hypothèque, etc., portant 6 pour cent d'intérêt par an, sur mille avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire.

Du dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Droit d'occupation de la bâtisse No 77 rue Carondelet.

D. J. Searcy & Co. vs leurs créanciers.

No 27,633—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1890, dans l'affaire de D. J. Searcy & Co vs leurs créanciers, Dossier No 27,633, il sera vendu à l'encan :

Droit d'occupation du terme non échu du bail de la bâtisse No 77 rue Carondelet, le dit bail expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant.
3mai—8 10 14 17

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table des journaux du Cosmopolite SIMON, rue Dauphine, entre Dumaine et Dumaine. 20avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit
—DE—
Cinq ilets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir
Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts;
Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,
Les usines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur
l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pocheln, Veuve de Dominique Pocheln.

No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, Dossier No 22,616, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites :

1° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 9 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 112 pi ds de profondeur. Les améliorations consistent une maison de résidence à un étage désignée par le No 287 de la rue Howard.

2° La moitié du No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et le canal Poydras. Le dit carré est subdivisé en 14 terrains qui mesurent ensemble 233 pieds 7 pouces à la rue façade rue Salcedo; 203 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade sur le canal Poydras; 206 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.

3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez, et mesurant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopez, de 219 pieds 8 pouces et 6 lignes; 200 pieds 2 pouces et 3 lignes de façade rue du Canal, au coin de la rue Lopez, 206 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet, et 108 pieds de façade rue Salcedo, coin Gasquet

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlot No 403, borné par les rue Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste-Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlot No 346 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Freret, désignés comme les terrains Nos de 6 à 9 inclusivement, et se touchant et mesurant ensemble 125 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade sur Jackson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Propriété du Sixième District.

6° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlot No 103 borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Grand, Delachaise et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 33 pieds, 3 pouces et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas; 32 pieds de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas et a une profondeur de 100 pieds sur cette dernière rue de 110 pieds, 1 pouce; et sur la limite du terrain No 9, il a une profondeur de 111 pieds, 9 pouces et 2 lignes. Le terrain No 9 a une profondeur sur la limite du terrain No 8, de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont bien situés, jouissant d'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Ferry, bateau à vapeur qui traverse le fleuve devant la paroisse d'Jefferson.

7° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlot No 105, borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Fourcher, désignés par les Nos 60 et 61, se touchant et mesurant chacun 33 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

Ces bons et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de glace de la Louisiane, un terrain très avisé pour y bâtir.

8° Six terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlot No 106 borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Fourcher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 14 et 15.

Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière. Le No 4 tenace au No 3 et mesure 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; le terrain No 2 a une profondeur du côté du terrain No 3 de 123 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 3 a une profondeur du côté du terrain No 4 de 109 pieds 7 pouces et 4 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 5 pouces et 6 lignes. Ces 2 terrains sont immédiatement en face des "Louisiana Ice Works".

Le terrain No 11 mesure 31 pieds, 6 pouces de façade rue Aline, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds, 3 pouces de façade rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent les bâtisses à deux étages et à deux étages occupées et louées à la rue Jackson, entre les rues Waters et Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le balance à un et deux ans de crédit au Milieu garantie par hypothèque et liens de vendeur, portant intérêt à 6 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1890 devant être assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Droit d'occupation de la bâtisse No 77 rue Carondelet.

D. J. Searcy & Co. vs leurs créanciers.

No 27,633—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1890, dans l'affaire de D. J. Searcy & Co vs leurs créanciers, Dossier No 27,633, il sera vendu à l'encan :

Droit d'occupation du terme non échu du bail de la bâtisse No 77 rue Carondelet, le dit bail expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant.
3mai—8 10 14 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tchoupitoulas; 185 pieds rue Général Taylor; et 173 pi ds 9 pouces et 3 lignes rue Peniston.

Ce bel îlot fait juste face aux usines de la Indépendent Cotton Oil Company et est juste au dessous des Riverside Mills.

12° Les six terrains dans le sixième district de cette ville, carré d'îlot No 190, borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Octavie et Joseph, désignés par les Nos de 13 à 18 inclusivement. Le terrain No 13 mesure 30 pieds de façade rue Octavie sur 120 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos de 14 à 18 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Annonciation sur 120 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 14 fo me l'angle des rues Annonciation et Octavie.

13° Cinq grands terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlot No 307 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Colisée et Ferrier, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14; ils sont contigüs les uns aux autres et mesurent comme suit :

Les terrains Nos 1 2 et 3 mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces de façade avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin de l'Avenue Peters et de la rue Colisée. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue Colisée, sur 100 pieds 6 et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Quatorze terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlot No 116 borné par l'avenue Henri Clay et les rues Henri Delord et Bloomingdale—le dit carré mesure 300 pieds de façade Avenue Henri Clay; 300 pieds, 3 pouces rue Bloomingdale; 176 p eds, 1 pouce et 2 lignes rue Henri; et 161 pieds, 7 pouces et 3 lignes rue Delord.

15° Vingt terrains dans le Sixième District de cette ville, formant tout le carré d'îlot No 26 à Greenville, borné par les rues Broadway, Wardour et Boré. Le dit terrain mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Pine, et 240 pieds de façade sur chacune des rues Wardour et Boré.

16° Un certain lot de terre situé dans le même îlot mesurant 29 pieds de face à la rue Pine sur 127 pieds de profondeur et attenant en arrière des lots ci-dessus mentionnés; ensemble les bâtisses et améliorations qui y se trouvent consistant en cottage "Elisabeth hall" à deux étages à distance de la rue et des limites du terrain, ayant un grillage en fer sur la devanture, un joli jardin, pelouse, ombrages d'arbres magnolias et des chênes, pavé Schillinger. La maison a un grand corridor central, de vastes salons à arche, richement peints à fresques, bon doir, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine et offices, 7 chambres à coucher, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Une bâtisse attenante à du logement pour des domestiques; plus loin sont écurie, remise, agrres chaudes, etc; le tout est en parfait état et forme l'ensemble d'une charmante demeure dans un fort agréable quartier.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente; les paiements à termes portant intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final. Les billets seront garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue inclusivement la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les polices d'assurance sur la propriété devront être transférées et toutes les autres clauses de sécurité seront dans les billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de la dite propriété de cette année 1890, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire, 3 1/2 rue Carondelet.
3 mai—3 5 10 17 24 31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages double et simple, face à la rue Esplanade.

Succession de Charles Henry Mabud.

No 28,416.—Cour Civile de District pour l Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Brugier en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade sur 120 pieds de face sur le Chemin du Bayou sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une élégante bâtisse en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises ayant six chambres, bâtisse nouvelle dans le fond; sur l'autre lot, une bâtisse de deux étages avec deux étages de cuisine, une bâtisse dans le fond, écurie, etc, comme par le No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est une des plus belles et les plus attrayantes de cette belle Avenue, et près des résidences de MM. Carvard Chambres, Bienvenu, Pavy et Dreyfous.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, avec hypothèque sur propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, entre les parties intéressées, et le acquéreur payera le montant des dits billets et le transfer de la police aux détenteurs. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1890 devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant Alex F. Moulinier, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 avril—22 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles rue Général Taylor,
Entre les rues Camp et Magazine.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 avril 1890, et produit sur la requête de F. J. Aitken, No 13,286 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dans le sixième district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Général Taylor, Camp, Magazine et Peniston, désignés comme les 7 et 8 et mesurant 50 pieds de façade rue Général Taylor, sur 112 pieds. 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent deux cottages Nos 113 et 113 1/2 rue Général Taylor, étant chacun un cottage double d'un étage, de 4 chambres de chaque côté, leur parée et est louée $12 par mois chacun. No 115 rue Général Taylor. Un cottage à un étage élevé, de terre, ayant galerie devant corridor, 7 chambres, cour pavée, etc., est loué $15.

Conditions—Un tiers en plus comptant le reste à crédits de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de 1890 et faisant un dépôt de 10 pour au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. Benderagel, notaire.
28avril—28—3 10 17 24mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 544 rue Dauphine.

Succession de James Carrigan.

No 29,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 8 mai 1890, il sera vendu à l'encan :

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlot borné par les rues Grande Hommes et Dauphine. Cassaculo ou Royale, Espagne et Poète, désigné comme le terrain No 10 sur un plan de Joseph Pilie, le 3 mai 1841, déposé en l'Etude de Louis F. Laitp, ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds de façade rue Dauphine, sur 126 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un jeli cottage en bois, à un étage, avec grande allée latérale et cour, et à l'arrière Aussi une maison détachée à un étage, cuisine, etc., ayant une entrée séparée; le tout porte le No 544 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant la paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. T. Soulat, notaire.
7mai—7 17 24 31—ju n7.

PAR E. CURTIS.

Marchandises endommagées, samedi.
Grand lot de meubles, tapis, matlas, etc.,
Endommagées au récent incendie chez J. G. Grant, Nos 44 et 46 rue Bienville.

PAR E. CURTIS, encanteur—SAMEDI, 17 mai, à 11 A. M., comme ci-dessus, positivement sans limite pour compte de qui cela peut concerner. Conditions—Comptant. 15mai—3j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Elégante résidence avec de beaux terrains, coin Sud-Ouest des rues Prytanée et Troisième,
Faisant face aux résidences de MM. McStes, Parker, Behan et Brunswig.
A l'encan. A crédit.

Succession de Rodolphe Wesser.

Nos 29,945 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Prytanée, l'avenue St Charles et les rues Troisième et Quatrième, désigné comme l'îlet No 105 sur un plan dressé par E. Buisson en date du 5 mai 1853, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 84 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Prytanée sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Troisième (formant l'encoignure), mesure annulaire.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le même îlet de la rue Troisième, entre Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 25 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connues par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Remparts, Union, Franchise et St Claude, mesurant 30 pieds de façade sur des Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connues par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Remparts, Union, Franchise et St Antoine, mesurant 30 pieds de façade sur des Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connues par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 et payant les droits de vente.

Un acte de vente pardevant Geo. Ch. Gerrets, notaire.
9 mai—

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix pour y bâtir.
Rue Tchoupitoulas entre Céleste et Religieuse.

Succession de S. C. Thelemann, décédé.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet, — SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Aliés Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 29 avril 1890, dossier No 29,821 dans l'affaire de la succession de S. C. Thelemann, décédé, à l'encan les ventes—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Nuns, Religieuse et Céleste, désigné par le No 4 lequel mesure au pied américain sur 30 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1890, et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant de suite.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 et les droits de vente.

Les actes de vente pardevant Geo. Chgrest, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joséphine Julie Roy,
Epouse décédée de Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la Par. Ins d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 2 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mai 1890, à 11 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour le compte de la dite succession, daté du 7 mai 1890, Dossier No 29,610, il sera vendu :

Les actes de vente pardevant W. M. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant 2 chambre de chaque côté citerne hydraulique, lieux d'aisance, etc., comme par le numéro municipal No 301 Gironde.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gironde, Marie, Dimas et Gasquet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; le dit morceau de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Gironde sur 192 pieds 4